

Les ERHR sont des dispositifs d'information, de conseil, d'orientation et de coordination pour :

Une
**PERSONNE
EN SITUATION
DE HANDICAP
RARE** ou un
AIDANT

OU

Un
**PROFESSIONNEL
(sanitaire, médico-
social, éducation
nationale, mdph,
etc.)**

- **Écouter, informer, conseiller, orienter**
- **Évaluer votre situation** et vous accompagner dans la recherche de solutions
- **Identifier et mobiliser** toutes les ressources disponibles pour vous apporter une aide adaptée (professionnels, entourage, documentation, formation, sensibilisation...)
- **Soutenir** la mise en œuvre des réponses d'accompagnement proposées

- **Sensibiliser et former** pour vous aider à mieux connaître et comprendre le handicap rare
- **Soutenir les pratiques** de coopération, de collaboration, et d'animation du réseau local
- **Contribuer** à l'état des lieux des ressources disponibles sur le territoire régional

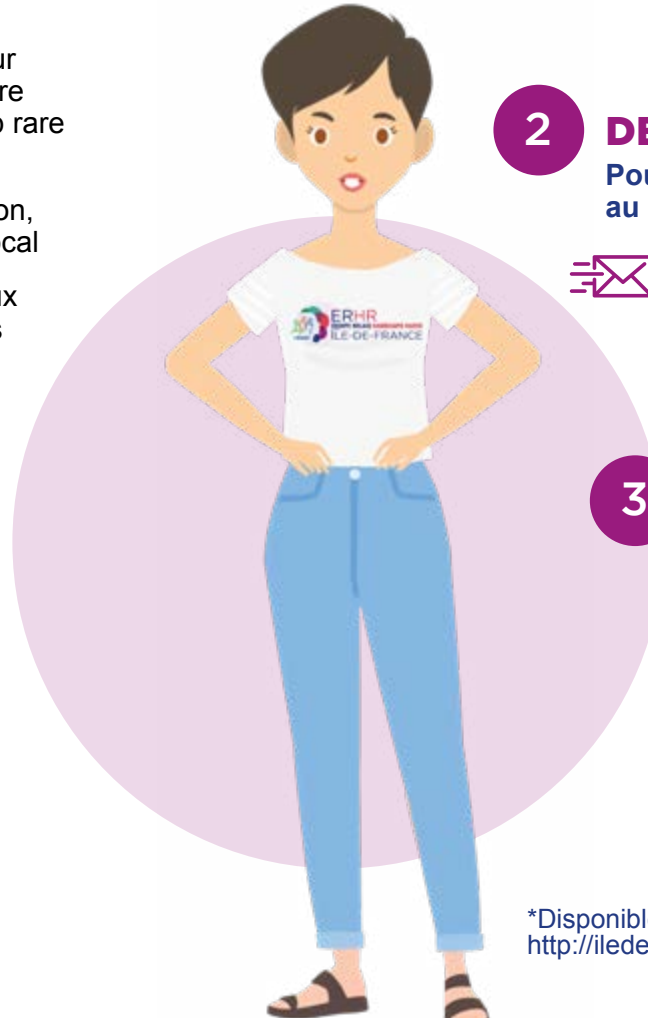
À
NOTER !

SANS LIMITE D'ÂGE

SANS LIMITE DE DUREE

SANS NOTIFICATION MDPH

SANS PARTICIPATION FINANCIÈRE



1 SIMPLE ECHANGE

Pour Avis, Conseils

✉ Demande par mail à l'adresse :
iledefrance@erhr.fr

La situation peut être anonymisée.
Aucun dossier ne sera créé à l'ERHR

2 DEMANDE D'INTERVENTION

Pour Evaluation, Accompagnement
au parcours complexe

✉ Demande via la Fiche 1er contact*
ET le formulaire de consentement*
à renvoyer à l'adresse :
iledefrance@erhr.fr

3 DEMANDE DE SENSIBILISATION

Pour Sensibilisation à un
Handicap Rare

✉ Demande via la Fiche de de-
mande de sensibilisation*
à renvoyer à l'adresse :
iledefrance@erhr.fr

*Disponibles sur le site internet de l'ERHR IDF :
<http://iledefrance.erhr.fr>

Les équipes relais handicaps rares sont un maillon d'une organisation plus large : **Le DIHR.**



POUR EN SAVOIR +

Scannez le QR code ci-contre pour en savoir plus sur le fonctionnement du Dispositif Intégré Handicaps Rares (DIHR)

